

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**

**DOCUMENT 8 bis**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE UNITE DE FORMATION**

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre confessionnel
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : A.Belleflamme Date et signature (2) : 12/10/1998



2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

Remédiation en Français ( niveau 2 )

CODE (3)	03 01 04 02 1 S 1
----------	-------------------

Demande 001

3. Finalités de l'unité de formation :

Reprises en annexe n° 1 de 1 page

4. Capacités préalables requises :

Reprise en annexe n° 2 de 1 page

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de :  transition  (1) qualification
- du degré :  inférieur  supérieur

(1) Enseignement supérieur de type court

(1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel :  (1) oui  (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de .1 page(s)

8. Programme du cours: Repris en annexe n° 4 de 2.. page(s)

9. Capacités terminales : Repris en annexe n° 5 de .1 page(s)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de .1. page(s)

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

Code de l'unité de formation : (3)

03010402151

Domaine : 001

## 11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Code U

<u>1. Dénomination du cours</u>	<u>Classement du cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Remédiation en français ( niveau 2 )	CG	Q	60
2. Part d'autonomie	XXXXXXXXXX	P	20
		Total des périodes	80

## 12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Aucune

Le 30/10/98

*J. Lison*  
Inspectrice

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

*[Signature]*  
M. COLLINET  
INSP. COORD.

Date : ..... 2 NOV. 1998 ...

Signature :

- (1) Biffer la mention inutile  
(2) A compléter  
(3) Réserve à l'administration

## Annexe 1.

### Finalités de l'unité de formation.

#### Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

1. concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
2. répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

#### Finalités particulières

Cette unité de formation vise à :

- l'apprentissage et au développement des capacités de lecture, d'écriture et vise aussi au développement des facultés d'expression et de synthèse susceptibles d'introduire des compétences nécessaires dans l'exercice d'un métier ;
- permettre d'aborder des formations préqualifiantes ou qualifiantes et des emplois spécialisés de plus haut niveau.

## Annexe 2

### Capacités préalables requises.

L' apprenant doit être capable :

- de comprendre un message écrit ou oral, énoncé dans un langage courant,
- d'émettre oralement un message simple relatif à la vie quotidienne,
- d'écrire sous la dictée et / ou de produire personnellement un texte suivi d'une dizaine de lignes.

### Titres pouvant en tenir lieu :

Attestation de réussite de l'unité de formation « Remédiation en Français» (ESIT)

### **Annexe 3**

#### **Constitution des groupes ou regroupement**

Il est souhaitable de ne pas constituer de groupes de plus de 15 apprenants.

## Annexe 4

### Programme des cours

#### Formation à la communication orale

L'étudiant sera capable de :

- comprendre un message oral en déterminant l'objet du message et en identifiant l'émetteur ;
- restituer un message qui contient 3 à 5 éléments d'information ;
- émettre avec aisance des messages simples en utilisant du vocabulaire adapté au contexte et une syntaxe correcte ;
- utiliser et/ou de produire des supports (schémas, dessins, tableaux,...) facilitant la compréhension du message oral ;
- exprimer ou solliciter une information ;
- expliquer un fait avec précision en tenant compte de l'interlocuteur ;
- exprimer son point de vue avec clarté dans un domaine choisi par lui ;
- s'exprimer avec fluidité et en nuancant l'expression ;
- écouter sans interrompre les autres.

#### Formation à la communication écrite

L'étudiant sera capable de :

- utiliser des outils de référence tels que dictionnaires, grammaire française ;
- maîtriser les notions essentielles du code de l'écrit telles que: accord verbe - sujet, accord dans le groupe nominal ;
- employer correctement et conjuguer les verbes réguliers et irréguliers les plus courants ;
- utiliser le vocabulaire approprié au contexte ;
- adopter une structure adéquate au type de message écrit ;
- identifier les faits des opinions ;
- respecter les codes du texte informatif ;
- résumer un article, un texte informatif.

### Formation à la lecture

L'étudiant sera capable de :

- lire, comprendre et restituer avec ses mots le contenu d'un article professionnel ou autre;
- répondre correctement à des questions posées sur un texte professionnel ou autre;
- identifier les différentes parties d'un livre, d'un journal ou d'un fascicule afin de s'y référer de manière efficace ;
- utiliser des outils de compréhension du vocabulaire : dictionnaires ou référents ;
- recueillir des informations nécessaires à l'exécution d'une consigne.

## Annexe 5.

### Capacités terminales.

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra faire preuve de capacités :

- à communiquer avec son environnement ;
- à utiliser les outils nécessaires à la mise en application des connaissances ;
- à structurer un « récit » compréhensible ;
- à rédiger un rapport d'activité en respectant le code ;
- à lire, comprendre et donner des informations nécessaires à l'accomplissement d'un geste professionnel ou non professionnel.

Pour la détermination du degré de réussite, il sera tenu compte de :

- l'exactitude lexicale ;
- la justesse du code ;
- de la clarté de l'expression ;
- l'aisance dans l'acte de communication.

**Annexe 6**

Chargé de cours :

Un enseignant.